



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

Date de la convocation : 05/07/2023
Date d'affichage de la convocation : 05/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 22
Représenté : 04
Votants : 26

Délibération n°

2023_D_069

Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **11/07/2023 à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Claire ADAM, Bernard SADY, Maggy CARON, Pascal RANC, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre BAILLY, Alain NOUGARET, Sophie MASSIASSE, Philippe GOFFART, Estelle MIGNOT, Vanessa CHEVALLIER, Eléonore De FRESCHEVILLE, Agnès RAGOT, Sylvie VELUT, Gérard TRUTAT, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration : Emeline DE BRUIN à Estelle MIGNOT, Johann DE BRUIN à Roland BROQUET, Sabrina GUYON à Vanessa CHEVALLIER, Florent GAUROIS à Sylvie VELUT.

Absents : Pierre MARCHAL, Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND.

Secrétaire de séance : Mme Eléonore De FRESCHEVILLE.

Objet de la délibération : Modification des tarifs – Prestations périscolaires et extrascolaires 2023/2024

Rapporteur : Madame Christie DEZERT,

↳ Rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, compte tenu de l'inflation prévisionnelle, il avait été envisagé d'intégrer dans le budget 2023 une hausse de 3 % pour les prestations périscolaires et extrascolaires hors pause méridienne et de 5% pour la pause méridienne. Ces éléments ont été intégrés dans le budget et les tarifs 2023-2024 de ces prestations ont été votés avec ces taux.

Or, il s'avère que l'inflation sera moindre en 2023. En particulier, l'énergie a baissé plus que prévu et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique est également moindre qu'envisagé.

↳ Propose de ramener cette hausse pour les tarifs 2023-2024 à 2,5 % pour toutes les prestations comme suit :

Tarifs Périscolaire		
	Matin	Soir
	Présence	Présence
Quotient de 0 à 300	0,36 €	0,62 €
Quotient de 301 à 500	0,41 €	0,65 €
Quotient de 501 à 700	0,43 €	0,68 €
Quotient de 701 à 900	0,45 €	0,71 €
Quotient de 901 à 1100	0,48 €	0,74 €
Quotient supérieur à 1101	0,50 €	0,77 €
Sans justificatif ou non-inscrit	1,06 €	1,59 €

Tarifs centre de loisirs des mercredis pour les 3/11 ans						
	Enfants résidant dans la commune AVP		2/ Enfants dont un des parents travaille sur AVP		Enfants résidant dans une autre commune que 1 et 2	
	Tarif matin (7h15 - 13h30)	Tarif journée (7h15 - 18h30)	Tarif matin (7h15 - 13h30)	Tarif journée (7h15 - 18h30)	Tarif matin (7h15 - 13h30)	Tarif journée (7h15 - 18h30)
Quotient de 0 à 300	3,19 €	3,96 €	6,38 €	7,92 €	7,66 €	9,50 €
Quotient de 301 à 500	3,83 €	4,94 €	7,49 €	9,50 €	9,19 €	11,40 €
Quotient de 501 à 700	4,59 €	6,18 €	9,00 €	11,40 €	11,02 €	13,68 €
Quotient de 701 à 900	5,51 €	7,72 €	10,79 €	13,68 €	13,22 €	16,42 €
Quotient de 901 à 1100	6,61 €	9,64 €	12,95 €	16,42 €	15,87 €	19,70 €
Quotient supérieur à 1101	7,93 €	12,03 €	15,53 €	19,70 €	19,04 €	23,64 €
Sans justificatif ou non-inscrit	10,56 €	15,84 €	20,06 €	22,17 €	24,28 €	27,45 €

Tarifs centre de loisirs petites vacances et vacances d'été pour les 3/11 ans (repas et goûters compris)						
	1/ Enfants résidant dans la commune AVP		2/ Enfants dont un des parents travaillent sur AVP		Enfants résidant dans une autre commune que 1 et 2	
	Journée	Semaine	Journée	Semaine	Journée	Semaine
Quotient de 0 à 300	3,96 €	17,80 €	7,92 €	35,66 €	9,50 €	42,76 €
Quotient de 301 à 500	4,94 €	22,23 €	9,50 €	42,76 €	11,40 €	51,29 €
Quotient de 501 à 700	6,18 €	27,82 €	11,40 €	51,29 €	13,68 €	61,58 €
Quotient de 701 à 900	7,72 €	34,74 €	13,68 €	61,58 €	16,42 €	73,89 €
Quotient de 901 à 1100	9,64 €	43,36 €	16,42 €	73,89 €	19,70 €	88,65 €
Quotient supérieur à 1101	12,03 €	54,15 €	19,70 €	88,65 €	23,64 €	106,36 €
Sans justificatif ou non-inscrit	15,84 €		22,17 €		27,45 €	

Tarifs Pause méridienne		
	Enfants résidant dans la commune AVP	Enfants extérieurs à la commune AVP
Quotient de 0 à 300	2,23 €	5,55 €
Quotient de 301 à 500	2,45 €	
Quotient de 501 à 700	2,79 €	
Quotient de 701 à 900	3,36 €	
Quotient de 901 à 1100	3,65 €	
Quotient supérieur à 1101	3,93 €	
Sans justificatif ou non-inscrit	6,40 €	

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

› **ACCEPTE** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

